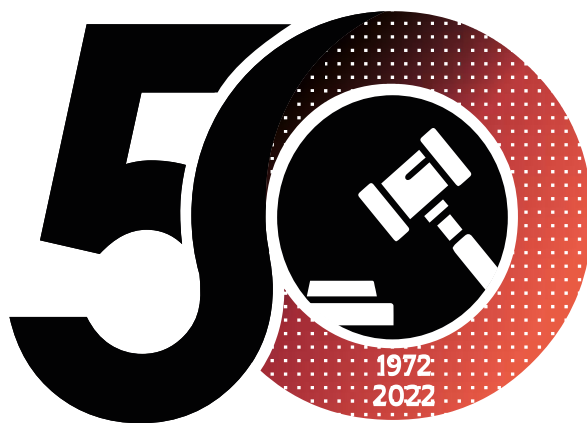




Colloque international
Cinquantenaire de la promulgation de la loi N°40
du 1^{er} juin 1972 relative au Tribunal Administratif

La Justice Administrative :
de la consécration, aux défis de l'efficacité





En coopération avec :



Avec l'appui de :



ARGUMENTAIRE



Cinquante ans se sont écoulés depuis la promulgation de la loi n° 40-72, du 1er juin 1972 relative au Tribunal Administratif. Ce cinquantenaire constitue une occasion d'une grande importance dans l'histoire de la justice administrative en Tunisie, pour, non seulement dresser le bilan, mais aussi pour envisager l'instauration d'une nouvelle phase pour la justice administrative.




D'une part, le Tribunal Administratif a su, pendant cinq décennies, s'imposer comme l'un des piliers fondamentaux de l'État de droit. Le TA, juge de la légalité, n'a jamais hésité de protéger les droits et les libertés des individus, et de maintenir sa crédibilité dans des toutes les circonstances.

Il a également réussi à se forger une image lumineuse de juge administratif qui croit en son rôle constructif. Le TA a rendu de nombreux jugements dans lesquels il a fait preuve d'une grande audace dans le développement de sources de la légalité et a apporté d'importants ajouts et clarifications à de nombreux concepts et notions juridiques.

D'autre part, le cinquantième anniversaire du Tribunal Administratif est une opportunité historique, pour développer davantage la justice administrative en Tunisie.

En effet, afin d'assurer ce développement, il ne suffit pas d'avoir des fondements et des principes constitutionnels solides, tels que mentionnés dans la Constitution de 2014, mais il faut aussi mettre en place une vision intégrée du futur projet de justice administrative sur la base du double critère des objectifs réalisables et des moyens disponibles. Il s'agit de l'efficacité qui doit être au cœur de toute action de réforme.

Ce colloque international constitue pour les magistrats, les universitaires, les administrateurs, les avocats, les chercheurs et autres une grande opportunité pour discuter de la notion d'efficacité et de ses exigences. Il est important pour eux de mettre l'accent sur les enjeux et les défis, et surtout d'avancer des propositions sérieuses et réalisables qui aideront inévitablement, le comité chargé de rédiger le «projet du code de la justice administrative», à développer une vision intégrée en la matière pour être valable pendant plusieurs décennies. Cette perception repose sur le passage de l'étape «Tribunal Administratif» (1972-2022) à une étape nouvelle, celle de la « justice administrative », construite sur la base des éléments d'efficacité, à savoir :




-  Renforcer davantage les garanties du justiciable dans l'exercice de son droit d'ester en justice devant le juge administratif.
-  S'assurer que les principes, règles, procédures nécessaires pour que la justice administrative puisse remplir au mieux son rôle, aussi bien en matière juridictionnelle qu'en matière consultative, soient bien consolidés.
-  Donner à la question de l'exécution des jugements l'importance qu'elle mérite.

Il est ensuite confirmé que la bonne mise en œuvre de l'efficacité par la justice administrative (titre V de la Constitution) ainsi que son service public (chapitre 15 de la Constitution) préserve correctement le prestige de la justice administrative (dans la qualité de ses jugements) ainsi que le prestige de son service public (dans la qualité de ses services).

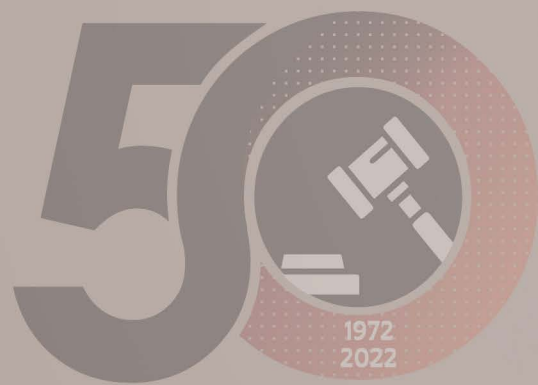
Afin de réaliser tout cela, il est nécessaire de prendre en compte les six éléments suivants :

- 1- Le fondement** : élaborer des textes législatifs et réglementaires de qualité ;
- 2- Les ressources** : assurer le développement des ressources humaines, financières et logistiques ;
- 3- Les mécanismes** : développer de méthodes de travail du juge ;
- 4- Les objectifs** : mettre en place des objectifs possibles et raisonnables ;
- 5- Le temps** : Fixer un délai précis et raisonnable pour l'exécution de l'exigence ;
- 6- Le coût** : assurer un coût acceptable et favorable pour atteindre ce qui est requis.

De ce point de vue, les interventions programmées dans ce colloque visent non seulement à dresser le bilan de cinq décennies du TA, mais surtout à répondre à une problématique fondamentale liée aux exigences d'efficacité de la justice administrative. Par conséquent, les travaux de cette action scientifique sont orientés vers les questions liées :

-  A la qualité et de l'efficacité de la justice administrative en Tunisie ;
-  Au droit comparé afin de voir les expériences des pays proches de la Tunisie ;
-  A l'apport des compétences administratives du tribunal administratif et aussi du gouvernement.

Il ne fait aucun doute que toutes ces interventions seront de haut niveau scientifique et professionnel, ce qui permettra d'offrir l'apport souhaité à savoir : mettre l'accent sur la nécessité de maintenir les acquis de la justice administrative et tracer les grandes lignes de toute action de réforme de ce pilier de l'Etat de droit.



الجريدة الرسمية للجمهورية التونسية

يصدر يومي
الثلاثاء - والجمعة

المطبعة الرسمية للجمهورية التونسية
العنوان : 42 نهج 18 جانفي 1952
الهاتف : 243.874 - 243.873

الحساب الجاري بالبريد 15 - 610
تونس

تسلم الاعلانات للنشر
يومي الاثنين والخميس قبل الساعة التاسعة صباحا

تدفع جميع المعاليم باسم القابض

قوانين وتراخيص



تمت الطباعة في المطبعة الرسمية للجمهورية التونسية

تعريفات

النشرة الاصلية وترجمتها		النشرة الاصلية	
لجنة	لجنة	لجنة	لجنة
اشهر	اشهر	اشهر	اشهر
19900	34400	13600	23800
22150	39900	13850	33300
23850	52100	22550	42500
05045		05035	

تمن نشر الاعلانات
السطر 05150

صحيفة

- 799 تسمية كواهي مديري ادارة مركزية
799 تسمية رؤساء مصالح بالادارة المركزية

وزارة الداخلية

- 799 تسمية مديري ادارة مركزية
799 تسمية كواهي مديري ادارة مركزية
799 تسمية متفقد للمصالح الادارية
799 تسمية رؤساء مصالح بالادارة المركزية
799 تسمية متفقدين مساعدين للمصالح الادارية
799 حركة في سلك عمد المناطق

وزارة الدفاع الوطني

- 800 تسمية مدير ادارة مركزية
800 تسمية كاهية مدير ادارة مركزية
800 تسمية رؤساء مصالح بالادارة المركزية

وزارة التخطيط

- 800 تسمية مديري ادارة مركزية
800 تسمية كواهي مديري ادارة مركزية
800 تسمية رؤساء مصالح بالادارة المركزية

وزارة المالية

- امر عدد 107 لسنة 1972 مؤرخ في 31 ماي 1972 يتعلق بتحويل امتحانات من باب الى آخر 800
تسمية مديري ادارة مركزية 801
تسمية كواهي مديري ادارة مركزية 801
تسمية رؤساء مصالح بالادارة المركزية 801

فهرس

صحيفة

- قانون عدد 40 لسنة 1972 مؤرخ في اول جوان 1972 يتعلق
788 بالحكمة الادارية

الوامر والقرارات

رئاسة الجمهورية

- 794 تسمية مديري ادارة مركزية

الوزارة الاولى

- 794 تسمية مديري ادارة مركزية
794 تسمية متفقد عام مساعد للمصالح الادارية
794 تسمية كواهي مديري ادارة مركزية
794 تسمية متفقدين للمصالح الادارية
794 تسمية رؤساء مصالح بالادارة المركزية
794 تسمية متفقد عام مساعد للمصالح الادارية

وزارة العدل

- 795 تسمية رؤساء مصالح بالادارة المركزية
795 تسمية عدل متفقد

وزارة الشؤون الخارجية

- امر عدد 196 لسنة 1972 مؤرخ في 30 ماي 1972 يتعلق
بنشر الاتفاق المتعلق بالنقل الجوي بين الجمهورية التونسية
والملكة المتحدة لبريطانيا العظمى واولندا الشمالية 795

PROGRAMME

Première journée : Mercredi 8 juin 2022

9h00 : Accueil des invités et intervenants.

9h30 : Ouverture du colloque.

Modératrice : Mme Olfa Elguiras, Commissaire d'État Générale au Tribunal Administratif, membre de l'Unité de Communication.

- Allocution d'ouverture et de bienvenue par M. Abdesslem Mehdi Grissia, Premier Président du Tribunal Administratif.

- Allocution de M. Moncef Elkchaou, Président du Conseil Supérieur provisoire de la Magistrature.

- Allocution de M. Ibrahim Bouderbala, Bâtonnier de l'Ordre National des Avocats de Tunisie.

- Allocution de Mme Ferdaous Ben Sassi Taj, représentante de Democracy Reporting International.

10h30 : Pause-café

Première séance : De l'accès à la justice administrative

Modérateur : Lotfi Tarchouna, professeur de Droit Public, ancien Doyen de la Faculté du Droit et des Sciences Politiques de Sousse.

11h00 : Rapport introductif, Khalil Fendri, Professeur de Droit Public, Doyen de la Faculté de Droit de Sfax, Université de Sfax.

11h20 : Le droit d'ester en justice, Asma ben Abdallah, Professeure de Droit Public, Doyenne de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Sousse, Université de Sousse.

11h40 : Le juge administratif et la détermination de compétence, Jawaher Skhiri, Maître assistante à l'Institut Supérieur des Etudes Juridiques de Kairouan, Université de Kairouan.

12h00 : En finir avec la dispersion du contentieux fiscal, Néji Baccouche, Professeur de Droit Public, ancien Doyen de la Faculté de Droit de Sfax, Université de Sfax.

12h20 : De la juridiction centralisée à la décentralisation, Mohamed Naifer, Maître de conférences agrégé à la Faculté de Droit de Sfax, Université de Sfax.

12h40 : Débat

Deuxième séance : Du temps juridictionnel

Modératrice : Mme Samira Guiza, Présidente de Chambre de Cassation au Tribunal Administratif.

14h30 : Recours contentieux et garanties du procès équitable, Mohamed Sayari, Professeur de Droit Public à la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis, Université Tunis Carthage.

14h50 : La maîtrise du temps juridictionnel, Nouha Chaouachi, Maître de conférences agrégée à la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis, Université de Carthage.

15h10 : Le juge administratif unique, Mourad Ben Haj Ali, Président de Chambre d'Appel au Tribunal Administratif.

15h30 : Pause- café

Troisième séance : Expériences comparées

Modérateur : M. Hatem Benkhalifa, Président de Chambre de Cassation, Vice-Président du Tribunal Administratif.

15h50 : Le Juge administratif face au défi de l'efficacité, Pascale Gonod, Professeure de Droit Public à l'Université de Paris 1, Ecole de droit de la Sorbonne.

16h10 : L'efficacité de la justice administrative en Italie, Claudio Contessa, Président de Chambre au Conseil d'Etat, Italie.

16h30 : Effectivité de la justice et rapidité du traitement des recours, Fadi Ilyes, Président du Conseil Echoura, Liban.

16h50 : Effectivité de la justice administrative en matière politique, Mohamed Elhafi, Président de la Haute Cour, Libye.

17h10 : L'efficacité de la justice administrative, Mohamed Mahmoud Ouah, Conseiller à la Haute Cour, République Islamique de Mauritanie.

17h30 : L'efficacité de la justice administrative, Ahmad Abdelhamid Aboud, Vice-Président du Conseil d'Etat, République Arabe d'Egypte.

17h50 : Débat

Deuxième journée : Jeudi 9 juin 2022

Quatrième séance : De la qualité de la justice administrative

Modératrice : Mme Neila Kallel, Présidente de Chambre d'Appel au Tribunal Administratif.

9h00 : Le juge administratif et la qualité de la justice, Mustafa Ben Letaief, Professeur de Droit Public, Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis, Université Tunis EL Manar.

9h20 : La gouvernance de l'administration de la justice administrative, Fatma Raâch, Maître assistante, à la Faculté des Sciences Juridiques et Economiques de Jandouba, Université de Jandouba.

9h40 : La modernisation de l'administration du Tribunal Administratif, Lotfi Khaldi, Secrétaire Général du Tribunal Administratif.

10h00 : Les télérecours, Feycel Bouguerra, Conseiller à la cassation au Tribunal Administratif.

10h20 : Pause - café.

Cinquième séance : De l'effectivité de la justice administrative

Modérateur : M. Khaled Ben Youssef, Président de Chambre de Cassation au Tribunal Administratif.

10h40 : Juge administratif et modes alternatifs de règlement des litiges, Zouhaier Ennouri, Maître de conférences agrégé à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis, Université de Tunis EL Manar.

11h00 : L'efficacité de l'activité consultative, Adel Ben Hamouda, Président de Chambre Consultative au Tribunal Administratif.

11h20 : Rôle du Tribunal Administratif dans l'amélioration de la qualité des textes juridiques, Chokri Hamemi, Directeur aux services du Conseiller Juridique et de Législation du Gouvernement.

11h40 : L'exécution des décisions de la justice administrative, Boubaker Haouari, Maître assistant de Droit Public à l'Institut des Etudes Juridiques de Gabès, Université de Gabes.

12h00 : Débat.

12h30 : Rapport de synthèse, Montassar Ouardi, Professeur de Droit Public, ancien Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Sousse, Université de Sousse.

